



Les Brèves du conseil municipal du 15 décembre 2022



Le conseil municipal, réuni en date du 15 décembre 2022 à la mairie, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

1) Extension du périscolaire : approbation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Le projet d'extension du périscolaire et de rénovation de l'école Dumas a été présenté aux conseillers qui l'ont ensuite approuvé. Voici un résumé de ce projet :

Objectifs de ce programme :

- Remédier aux différentes non-conformités identifiées dans le bâtiment A. DUMAS telles que l'accessibilité, la vétusté et le manque de confort des élèves et du personnel éducatif.
- Intégrer un réaménagement - avec extension mesurée - des locaux afin de porter la capacité d'accueil du périscolaire de 90 à 120 enfants.
- Réaménager les locaux de l'école maternelle A. DUMAS. La capacité maximale de l'école devant pouvoir être portée à 3 salles de classe.
- Rénovation thermique globale (isolation, ventilation, chauffage, menuiseries ...) et énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques).

Evolution du projet

L'ADAUHR ADT Alsace assure l'assistance à la Commune pour la programmation et le suivi des études. L'équipe de maîtrise d'œuvre, composée d'un cabinet d'architectes et d'une équipe de 8 bureaux d'étude spécialisés, a remis le projet finalisé prenant en compte la totalité des demandes formulées par les élus et les utilisateurs des locaux.

Description du projet

Extérieur :

- Création d'une venelle inter-quartiers Ouest/Est et d'un cheminement Nord/Sud avec un accès depuis la cour au terrain d'évolution
- Parking à vélos extérieur avec deux locaux de rangement dans la cour
- Création d'un préau couvrant l'accès au périscolaire et à l'école maternelle qui s'accroche sur la façade Ouest du bâtiment
- Réaménagement de la cour avec une petite aire de jeux
- Aménagement d'une aire de livraison traiteur
- Extension du parking de service Nord avec accès de service pour le périscolaire et l'école et installation d'un système de récupération des eaux pluviales.



RDC et 1er étage : Le rez de chaussée sera réservé principalement au périscolaire avec un sas d'entrée, des vestiaires, 3 salles d'activités, office, sanitaires, salle de réunion, bureau et salle de motricité commune avec l'école. Le 1^{er} étage sera occupé entièrement par l'école maternelle avec 3 salles de classe, salle de repos et locaux pour les ATSEM.

Finances

Le montant de l'ensemble du projet (travaux, honoraires, frais divers et provisions pour imprévu ou inflation) tel qu'il ressort à la remise de l'APD détaillé, s'élève à **5 049 000 € TTC**. Le programme d'extension et de rénovation bénéficiera d'aides de différents organismes.

2) Subventions aux coopératives des écoles élémentaires pour la semaine bleue

Dans le cadre de la semaine bleue à Volgelsheim, les écoles élémentaires ont participé à des ateliers bricolages avec les aînés dont le matériel nécessaire a été financé par les coopératives des écoles. Les conseillers ont voté l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **65 €** à l'école GRIMM et **112 €** à l'école élémentaire PERRAULT.

3) **Tarifs de location des garnitures de fête et droit de place – Suppression de la régie**

Le Maire a fixé une facturation minimale de 15 € pour les locations de garniture de fêtes et les droits de place. Les tarifs fixés en 2021 restent inchangés. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va prendre un arrêté pour supprimer cette régie de recettes à compter du 27 décembre 2022. Les droits de place et les locations de garnitures de fête passeront dorénavant à compter de cette date par l'émission de titres. **Les photocopies ne seront plus réalisées en mairie.**

4) **Comcom du Pays Rhin-Brisach : rapport annuel 2021**

Le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets dans la Comcom du Pays Rhin-Brisach est tenu à la disposition du public en mairie.

5) **SIAEP de la Plaine du Rhin: rapport EAU 2021**

Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est tenu à la disposition du public en mairie.

Plaine de Jeux

Pour rappel, la Plaine de jeux est ouverte les mercredis et les week-ends de 10h à 17h (sauf en cas de conditions météorologiques défavorables ou de travaux).

Entretien des trottoirs par temps de neige ou de verglas



Selon l'arrêté municipal N° 153 du 05/09/2017, les particuliers, qu'ils soient propriétaires ou locataires, sont dans l'obligation de déneiger les trottoirs sur une largeur d'1 mètre. En cas de verglas sur trottoirs, ils doivent prendre les mesures qui s'imposent (sablage, sciures, cendres, salage modéré, ...).

S'il n'y a pas de trottoir, une bande de même largeur doit être dégagée en bordure des propriétés riveraines.



Achat de feux d'artifice, pétard... et dispositif de sécurisation à l'occasion des fêtes de fin d'année



Selon l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin, nous vous rappelons que jusqu'au 03 janvier inclus : **l'achat, la vente, la cession, l'utilisation, le port et le transport des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques** de catégories C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4 et F4 **sont interdits** sur l'ensemble du territoire des communes du Haut-Rhin.

En cette période des fêtes de fin d'année, la mairie relaie également quelques **recommandations de vigilance** : les habitants sont invités à ranger, si possible, les conteneurs à ordures, voire à verrouiller les locaux à poubelles lorsque cela est réalisable et à rentrer leur véhicule dans leur garage ou sur leur propriété. Ces conseils préventifs sont privilégiés afin de limiter les éventuels troubles à l'ordre public.

Fermeture du Centre des Finances Publiques de Neuf-Brisach

A compter du 1er janvier 2023, le centre des finances (anciennement Trésorerie) situé à Neuf-Brisach sera définitivement fermé. Il n'y aura plus d'accueil physique, la boîte aux lettres extérieure sera démontée et le courrier sera redirigé vers Colmar. Le Paiement par les usagers devra se faire soit chez un buraliste, par Paymen ou par chèque envoyé au SGC de Colmar 3 rue Fleischhauer.

Ramassage des sapins de Noël

Le ramassage aura lieu le **mardi 10 janvier** : merci de déposer votre sapin sur le trottoir **avant 8 heures** du matin ce jour-là.



Prochain Ramassage des déchets

Le prochain ramassage des déchets sera organisé sur la commune le **samedi 28 janvier 2023**. Pour tout renseignement et inscriptions : initiativescitoyenne@mailo.com



Le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année